



UNIVERSITY OF UTAH
SCHOOL OF MEDICINE

PARTICIPANT VOLONTAIRE AUX RECHERCHES
DÉCLARATION DES DROITS

Chaque personne a des droits. Les chercheurs de l'Université de l'Utah veulent que vous soyez informé de vos droits.

Vous ou vos proches avez le droit :

D'être informé de l'objectif du projet de recherche en cours.

D'être informé de ce qui sera différent de vos soins habituels et de ce qui restera pareil.

D'être informé des risques et des effets secondaires, y compris de toutes gênes.

D'être informé des avantages éventuels de la participation au projet de recherche.

D'être informé de TOUTES vos options et de leurs risques et avantages.

D'être informé des soins médicaux dont vous disposez en cas de blessure ou de complications résultant de votre participation au projet de recherche.

De prendre le temps de décider si vous avez intérêt à participer.

De prendre le temps de poser des questions, avant et pendant le projet de recherche.

De choisir de ne PAS participer au projet de recherche à tout moment.

Votre droit à des soins médicaux ne sera pas affecté si vous décidez de ne pas participer au projet de recherche.

De prendre une décision sans contrainte ou imposition.

De recevoir un exemplaire du formulaire de consentement signé et daté.



Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant vos droits ou les droits d'un de vos proches, veuillez contacter le médecin chargé du projet de recherche.

Vous pouvez également contacter le comité d'examen institutionnel (IRB) de l'Université de l'Utah au (801) 581-3644 ou le défenseur des participants aux recherches au (801) 581-3803.

